



Aller aux prud'homme suite aux abus de mon employeur

Par **samoht**, le **26/05/2013** à **21:52**

Bonjour,

Je me permets de poster un message pour signaler les démarches que je souhaite prendre concernant un procès vis à vis de mon employeur, mais je souhaite avoir des avis afin de ne pas commettre d'erreur.

Mon patron commet divers méfaits répréhensibles par la loi, mais ne souhaite pas changer pour autant. En effet (j'ai pu expliquer 2 cas sur ce forum notamment) , celui-ci se permet de ne pas respecter la loi, à travers divers exemples tels que :

- remplacer des jours de repos par des jours des congés
- compter 3 jours fériés au lieu de 4 (comme stipulé dans la convention) dans l'année
- mettre l'ensemble des bureaux, locaux, réserves, en espaces fumeur (je ne fume pas)
- me faire travailler plusieurs fois jusqu'à 14/15 jours d'affilés (lundi au dimanche puis reprendre le lundi...) sans repos compensateurs
- ne pas payer des heures supplémentaires qui ne sont pas déclarées
- ne pas compter les augmentations annuelles liées à la convention collective selon la grille de référence
- l'eau n'est pas potable, il a fallu attendre 2 ans pour qu'il achète des bouteilles
- les payes varient entre le 5 et 15 du mois, aléatoirement
- médecine du travail qui n'est pas effectuée tout les ans, j'aurai aimé qu'elle le soit car au vu de mon travail des douleurs dorsales ont surgis et j'ai du voir un médecin + kiné... (les 3 dernières infos me gênent moins par rapport au reste cependant...)
- d'autres que je dois oublier surement...

J'ai tenté durant plusieurs mois de négocier un départ arrangé car je ne suis pas procédurier, et ne souhaitant pas rester, je lui ai proposé ceci pour régler ces histoires que j'aurai mis de coté si mon employeur avait accepté ce départ arrangé. Je m'en vais tout en pouvant toucher le chômage en attendant de trouver un autre travail et en échange je ne fait aucune procédure concernant ce que j'ai cité plus haut. Mon employeur refuse car il ne souhaite pas payer les indemnités de licenciements, j'ai donc décidé, et je pense à juste titre, de lancer une procédure auprès des prud'homme, mais j'aimerais vos avis sur la question et savoir comment s'engager là dedans, ainsi que ce que peut réclamer...

En vous remerciant par avance de vos réponses.

Par **P.M.**, le **27/05/2013** à **13:05**

Bonjour,

Exercer un recours devant le Conseil de Prud'Hommes doit être pris avec sérieux au niveau des demandes et des indemnités réclamées et un forum ne peut pas à mon sens se substituer à une consultation juridique ou syndicale...